

Ville de Pontivy

Commission éducation, enfance, jeunesse et vie étudiante

Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2018

C27-2018-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Soizic PERRAULT, adjointe
Mme Emilie CRAMET, conseillère municipale
Mme Sylvie LEPLEUX, conseillère municipale
M. Hervé JESTIN, conseiller municipal
Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Madame Catherine TRONEL Responsable Éducation

I- PROJETS INNOVANTS

La commission a procédé à la répartition des crédits attribués dans le cadre des projets innovants :

École	Projet	Crédit alloué
Claude Marquet Cycle 3	Atelier de théâtre évolutif	300
Claude Marquet Cycle 2	Expression scénique : mime, marionnettes, théâtre d'ombres, magie	232,5
Diwan Cycle 1	Les aliments dans tous leurs états	165
Diwan Cycle 2	Créer une fresque dans la cour	165
Diwan Cycle 3	Doublage de dessins animés en breton	165
Jules Ferry Cycles 1,2 et 3	Jardiner à l'école	755
Le Château cycle 1	Maîtriser ses émotions et verbaliser sa pensée	1050
Le Château cycle 2	Des robots pour découvrir l'espace	1050
Le Château Cycle 3	Eau fil du Blavet !	787,5
Marcel Collet Cycles 1,2 et 3	Initiation aux arts du cirque	1575
Notre Dame de Joie Cycles 1,2 et 3	L'équilibre alimentaire	937,5
Notre Dame de Joie Cycles 1,2 et 3	Sécurité et gestes de premiers secours	
Paul Langevin Cycle 1	Découverte de l'univers du cirque de la compagnie Galapiat à travers la photographie	540
Paul Langevin Cycle 2	Découverte de la gestuelle du cirque avec la compagnie Galapiat	142,5
Stival	Anti Gaspillage alimentaire	260
TOTAL		8125

La commission se réserve une marge financière pour étudier la possibilité de financer d'autres projets en octobre 2018.

III- ORGANISATION D'ANIMATIONS SUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

La ville emploie des renforts-horaires pour assurer la surveillance et optimiser ainsi les règles de sécurité sur la cour avant et après le repas.

La commission propose d'employer, sur une partie de ces créneaux, les 3 animatrices titulaires des centres de loisirs, déchargées des TAP à partir de septembre 2018. Elles organiseront des activités, pour une douzaine d'enfants volontaires, 1 heure par jour dans chaque école.

Cette formule, souple et allégée par rapport aux TAP, apportera à l'enfant, une amélioration de son temps périscolaire et répondra aux objectifs pédagogiques fixés par la commission.

De plus, les trois animatrices communiqueront leur expertise au personnel de service majoritairement confiné à des tâches de surveillance.

II- RESTAURATION SCOLAIRE MARCEL COLLET

Dans le cadre de ses objectifs, la commission Restauration a mené une réflexion sur l'équilibre alimentaire et ses impacts sur la santé de l'enfant. Il s'agit d'un enjeu prioritaire en terme de santé publique et il convient d'inscrire ce travail dans l'élaboration du parcours éducatif de l'enfant.

Un des axes de cette étude porte sur la mise en place de selfs dans les cantines et concerne les classes primaires.

Le choix d'un tel dispositif atteint les buts pédagogiques suivants: découverte de nouvelles saveurs, apprentissage de repères alimentaires grâce à une parfaite visualisation des produits, développement de l'autonomie dans un univers ludique et esthétique ergonomique, lutte contre le gaspillage.

Pour le personnel, ce dispositif constitue une amélioration des conditions de travail en permettant une facilité de nettoyage et une valorisation de son rôle pédagogique.

La société Ansamble a présenté un projet, retenu par les commissions restauration et Éducation. Le montant des installations s'élève à 23000 euros, somme inscrite au budget investissements 2018.

Il est constitué de plusieurs éléments en forme de fruits, soulignés de couleurs variées et vives : modules plateaux, couverts et verres, meuble entrées, plats du jour et desserts, poste de débarrassage en incluant un espace tri sélectif.

Le groupe scolaire Marcel Collet a été désigné comme pilote de ce projet. La salle de restauration va être repeinte et un système d'amélioration acoustique installé.

A terme, la commission souhaite équiper toutes les écoles d'une telle installation.

III- EMPLOI D'ATSEM SUR DES CLASSES A DEUX NIVEAUX

Lorsque les effectifs des maternelles s'avèrent importants, la constitution d'une classe à double niveau GS/élémentaire peut être organisée par les directions d'école.

Dans ce cas la Ville est sollicitée pour la mise à disposition de personnel ATSEM supplémentaire.

La règle adoptée est de répondre favorablement à cette demande lorsque le nombre des grandes sections atteint au moins les 60% de l'effectif total de la classe et à condition que cette organisation soit incontournable.

Le temps de présence de l'ATSEM est calculé sur le temps scolaire au prorata du nombre réel des élèves de grande section dans la classe, rehaussé, le cas échéant, d'heures d'entretien et de service sur le temps périscolaire.

Ainsi la commission répond favorablement à la demande de Marcel Collet qui organise à la rentrée 2018, une classe de 14 GS et de 8 CE1.

Par contre, elle suspend la mise à disposition du personnel ATSEM à l'école Albert Camus, car les effectifs prévisionnels des maternelles n'impliquent pas la constitution d'une demi classe de grandes sections/ CE1 comme cette année.

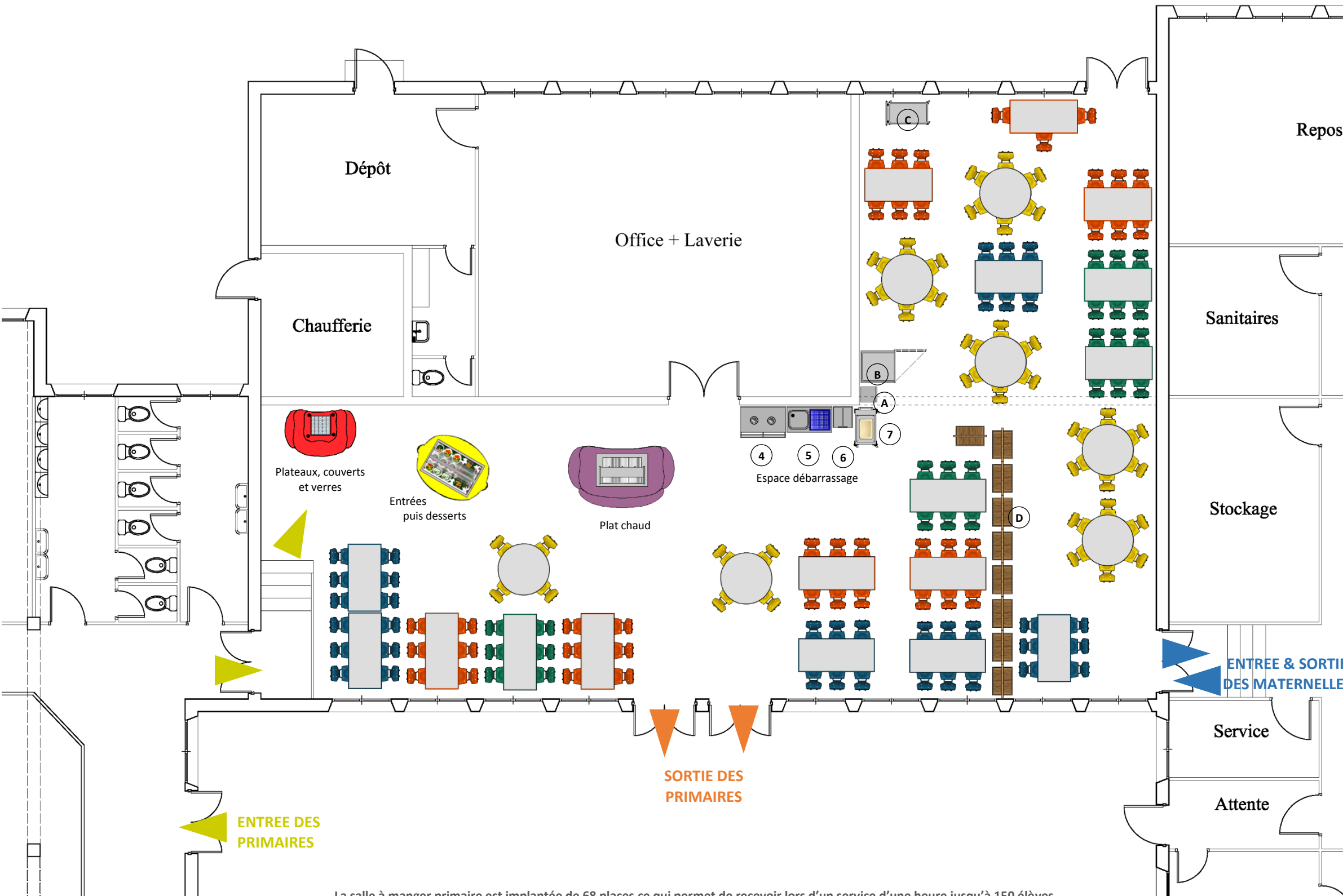
Par ailleurs les effectifs de grande section (24) inscrits à Jules Ferry entraînent la constitution d'une troisième classe de maternelle, elle implique par conséquent la mise à disposition d'une ATSEM supplémentaire à temps complet.

La commission propose de revoir à la rentrée les effectifs réels avant de confirmer ces mises a disposition.



ECOLE MARCEL COLLET ESPACE RESTAURATION

Implantation d'une distribution en libre-service pour les primaires



La salle à manger primaire est implantée de 68 places ce qui permet de recevoir lors d'un service d'une heure jusqu'à 150 élèves.

La salle à manger maternelle est implantée du même nombre de places qu'actuellement

LEGENDE

Distribution

- ① - Module plateaux – couverts et verres
- ② - meuble réfrigéré groupe logé, Entrées et desserts
- ③ - meuble chaud pour plat du jour

Poste de débarrasage

- ④ - poste de tri sélectif
- ⑤ - débarrasage verres
- ⑥ - chariot débarrasage assiettes et ramequins
- ⑦ - chariots débarrasage plateaux et couverts

Matériel existant conservé

- Ⓐ - fontaine réfrigérée
- Ⓑ - armoire froide positive (déplacée pour faciliter les passages)
- Ⓒ - chariot multi-services

Mobilier :

L'ensemble du mobilier maternelle est conservé
L'ensemble des claustras Ⓓ sont repositionnés

Seule une partie du mobilier primaire est remplacé.
Le flux continu d'élèves permettant une rotation de l'usage des places.

Reste inutilisé :

- 2 tables chants vert et 12 chaises vertes
- 1 table chants bleu et 6 chaises bleues
- 1 table ronde et 7 chaises jaunes

(A noter, compte tenu de l'encombrement des plateaux une table ronde de 120 cm ne peut recevoir que 4 personnes)

SCHEMA d'IMPLANTATION de PRINCIPE

Echelle 1/100^{ème} pour impression en A3
Le 07 juin 2018



UNE ALIMENTATION SAIN & NATURELLE
AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES